

PROCES-VERBAL du
Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois
Réunion du Mercredi 07 Avril 2010 à 20 h 00

Etaient présents :

BASSEVELLE	BUSSIÈRES	CHAMIGNY
M. RICHARD Bernard	M. VALLEE Marc	Mme BELDENT Jeannine M. LESUEUR William M. PIERRE Bernard-Jean
CHANGIS SUR MARNE	CITRY SUR MARNE	JOUARRE
M. SUSINI Jean-Paul Mme LUCZKOW Jocelyne (suppléante de M. CLEMENT Henri)	M. COLLET Jacques M. PICHON Alain	M. GOULLIEUX Pierre M. BOSDURE Dominique M. LA GRECA Michel M. FERON Sylvain Mme BADDOUR Nawal M. POTTIN Claude (suppléant de M. DE SOUSA Humberto) M. LAURENT Marc
LA FERTE S/ JOUARRE	LUZANCY	MERY SUR MARNE
Mme RICHARD Marie M. MORET Jean-Claude Mme ABELOOS Edith M. BIMBI Eric M. CELERIER Daniel M. LAGRAVE Gilles Mme PIERRE Nathalie M. ROUCOU Jean M. JUBERT Flora M. JOURDAIN Guy (suppléant de Mme COLONNA Françoise) M. FUMERON Emmanuel M. VANTYGHEM Ludovic	M. FORTIER Patrick Mme DELAMOTTE Isabelle	M. DESFERET Bernard
NANTEUIL SUR MARNE	PIERRE LEVEE	REUIL EN BRIE
M. CAMELOT Jean-Pierre	M. BOISNIER Gérard	M. ROMANOW Patrick
SAACY SUR MARNE	SAINTE AULDE	SAINTE JEAN LES DEUX JUMEAUX
Mme ROBCIS Josselyne M. CHERON Michel M. HENNEQUIN Sébastien	M. GEIST Gérard	M. SPECQUE Claude M. HINCELIN Hubert M. BOISDRON Patrick

SAMMERON	SEPT SORTS	SIGNY SIGNETS
M. RIGAULT Pierre	M. ARNOULT François	M. FOURMY Philippe
USSY SUR MARNE		
M. PRISE Guy M. OUDARD Bernard		

Formant la majorité des membres en exercice.

Délégués représentés par pouvoir :

Mlle PERROTIN Claire par M. ROUCOU Jean
Mme ADELIN Dominique par Mme ABELOOS Edith
Mlle SUBLON Maud par M. VANTYGHM Ludovic
M. GEOFFROY Denis par M. ROMANOW Patrick
Mme KUPZACK Danielle par M. RIGAULT Pierre

Secrétaire de séance :

M. FOURMY Philippe

* * *

La Présidente demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Michel CEVAER, Maire-Adjoint de la commune de Reuil-en-Brie et délégué à la Communauté de Communes du Pays Fertois, décédé le 9 mars 2010.

* * *

ORDRE DU JOUR

* * *

⇒ *Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 février 2010.*

* * *

⇒ *Délégations du Conseil à Madame La Présidente.*

* * *

I - SERVICES GENERAUX :

I - 1 ■ COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR :

⇒ **Année 2009**

I - 2 ■ COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2009.

I - 3 ■ AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009.

I - 4 ■ VOTE DU TAUX DES QUATRE TAXES :

⇒ **Année 2010**

I - 5 ■ TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2010 (T.E.O.M.) :

⇒ **Vote des Taux**

I - 6 ■ BUDGET UNIQUE :
⇒ Année 2010

I - 7 ■ CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR TERRITORIAL.

I - 8 ■ PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAACY SUR MARNE.

..*

II - SERVICE ASSAINISSEMENT :

II - 1 ■ COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR :
⇒ Année 2009

II - 2 ■ COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2009.

II - 3 ■ AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009.

II - 4 ■ BUDGET UNIQUE :
⇒ Année 2010

..*

III - SERVICE EAU :

III - 1 ■ COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR :
⇒ Année 2009

III - 2 ■ COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2009.

III - 3 ■ AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009.

III - 4 ■ BUDGET UNIQUE :
⇒ Année 2010

..*

⊗ QUESTIONS DIVERSES

..*

⇒ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2010 :

La Présidente soumet au Conseil l'approbation du compte-rendu de la séance du 24 février 2010, aucune observation n'est faite.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,
APPROUVE CE PROCES VERBAL
A L'UNANIMITE.

..*

Madame BELDENT fait part à l'assemblée des engagements de dépenses réalisés depuis le dernier Conseil.

⇒ **DELEGATIONS DU CONSEIL A MADAME LA PRESIDENTE :**

Engagements de dépenses :

SERVICES GENERAUX :

- TAPIERO SAS -
Achats de sacs déchets verts : 58 864,01 € TTC

* * *

SERVICES GENERAUX

◆ **COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR :**
⇒ **Année 2009**

Madame La Présidente de la Communauté de Communes expose :

- Vu le compte de gestion présenté par le Receveur pour l'année 2009 « **SERVICES GENERAUX** » qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT.....	1 520 705,91 €	1 883 916,83 €
FONCTIONNEMENT.....	7 007 572,54 €	7 018 214,98 €

Soient les résultats suivants pour 2009 :

- INVESTISSEMENT : + 363 210,92 €
- FONCTIONNEMENT : + 10 642,44 €

Soit, après pris en compte des résultats antérieurs :

- INVESTISSEMENT : + 169 934,07 €
- FONCTIONNEMENT : + 744 286,87 €

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A L'UNANIMITE :**

approuve le compte de gestion du receveur des Services Généraux de l'année 2009.

* * *

◆ **COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2009 :**

Madame RICHARD, Première vice-présidente de la Communauté de Communes expose :

- Vu le compte administratif année 2009 « **SERVICES GENERAUX** », conforme au Compte de Gestion du Receveur, qui s'établit comme suit :

Section	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT.....	1 520 705,91 €	1 883 916,83 €
FONCTIONNEMENT.....	7 007 572,54 €	7 018 214,98 €

Soient les résultats suivants pour 2009:

- INVESTISSEMENT : + 363 210,92 €
- FONCTIONNEMENT : + 10 642,44 €

- **Après** prise en compte des résultats antérieurs,

- INVESTISSEMENT : + 169 934,07 €
- FONCTIONNEMENT : + 744 286,87 €

Il est précisé que les restes à réaliser de 2009 sont les suivants :

Section	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT.....	1 507 308,64 €	1 465 598,57 €

➤ Monsieur RIGAULT s'étonne de ne pas retrouver page 13 du compte administratif en section de fonctionnement l'attribution du FDTP à hauteur de 92 104 € ainsi qu'il l'a annoncé en novembre 2009.

Concernant les contributions directes, l'an passé une augmentation de 8% des taux a été votée (en plus de l'augmentation de 2.5 % des bases), ce qui devait amener un produit de 1 703 499 €. Or, il apparaît que la collectivité a émis des titres à hauteur de 1 844 803 €. Il remarque que, même avec ces ressources supplémentaires, l'excédent de fonctionnement est seulement de 10 642 €.

Madame BELDENT demande à Madame RINGARD de répondre sur ces différents points :

Les dotations du département (FDTP) ont été enregistrées au 7311, au vu des P503 (c'est-à-dire à la demande de la Trésorerie), avec les contributions directes, ce qui explique l'écart observé.

Concernant l'inscription de 65 000 € de recette, il s'agissait d'un prévisionnel et il paraissait risqué de surestimer cette recette compte tenu du budget déjà « serré » qui est présenté.

Monsieur RIGAULT estime que la recette inscrite n'est pas suffisante puisque son montant est acquis et qu'on peut compter sur environ 100 000 €.

Madame PIERRE constate, concernant les contributions directes, qu'il ne s'agit que d'un problème d'écritures comptables provoqué par le passage à HELIOS.

Madame RICHARD juge le compte administratif décevant. Elle déplore que la collectivité soit obligée d'inscrire des dépenses en fonctionnement alors que celles-ci correspondent à la réalisation

d'équipement (notamment concernant les contributions au Syndicat Mixte Marne-Ourcq pour la réalisation de l'aire des gens du voyage). Malheureusement, cela est règlementaire et il s'agit de dépenses obligatoires.

La conclusion est la même concernant l'amortissement de la subvention octroyée à l'USCJUSS pour la réalisation du terrain de football à Ussy sur Marne.

Elle rappelle que tous ces projets ont fait l'objet de décisions collectives, mais la réglementation amène à une situation absurde. 400 000 € ont été virés du fonctionnement au syndicat mixte l'an passé pour l'investissement lié à l'aire des gens du voyage.

Elle regrette également la politique de l'autofinancement menée. L'an passé encore, 1 200 000 € ont été virés du fonctionnement à l'investissement et aucun emprunt n'a été contracté alors que la collectivité n'est pas fortement endettée. Il s'agissait d'une réaction de prudence, mais cette réaction mène à une impasse. Le constat est qu'il n'y a plus de ressources en fonctionnement.

Madame RICHARD en conclut que la situation est due, en plus de l'augmentation des charges de fonctionnement, à des événements extérieurs et à des problèmes de finances publiques.

Madame BELDENT, pour faire suite à l'intervention de Monsieur RIGAULT, rappelle que, depuis 2004, le fonctionnement est serré. Elle rappelle que l'an passé la collectivité était déficitaire de 54 000 €. L'excédent n'a pas été conservé, ce qui amène à la situation actuelle. En 2006 également, un virement a été réalisé du fonctionnement vers l'investissement. Aucun emprunt n'a été pris.

Monsieur RIGAULT remarque qu'il s'agissait d'une bonne gestion.

Monsieur GOULLIEUX demande s'il s'agit d'une erreur d'imputation des dépenses.

Monsieur PLASSON répond par la négative. Les dépenses ont été imputées correctement. Il explique que le syndicat mixte est un EPCI sans fiscalité et qu'à ce titre les contributions payées par les collectivités adhérentes doivent l'être de leur budget de fonctionnement.

Pour faire suite à l'intervention de Monsieur RIGAULT, concernant le FDTP, il confirme que la somme de 92 104 € a été encaissée tardivement (23/02/2010). Il confirme également qu'un changement d'application au sein de la Trésorerie a entraîné une erreur d'imputation budgétaire.

Concernant les compensations, il explique qu'il faut tenir compte des états 1259 et que cela ne pénalise pas les communautés de communes pour les compensations relais à voter.

Monsieur GOULLIEUX revient sur le compte administratif. Il conclut, compte tenu des observations de Monsieur PLASSON, que celui-ci est sincère et constate donc que l'excédent 2009 s'élève à la somme de 10 000 € : « *Peanuts !* »

① Madame BELDENT sort de la salle pour le vote du compte administratif 2009.

Madame RICHARD soumet le compte administratif 2009 au vote.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME RICHARD
PREMIERE VICE-PRESIDENTE A L'UNANIMITE :**

☐ **approuve** le compte administratif des Services Généraux de l'année 2009.

① *Retour de Madame BELDENT dans la salle.*

* * *

◆ AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009 :

Madame La Présidente de la Communauté de Communes expose :

- **Considérant** l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2009 « **SERVICES GENERAUX** »,

- **Statuant** sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2009,

C.C. du PAYS FERTOIS
SERVICES GENERAUX

REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE N-1

Compte Administratif N-1 Voté le 07 Avril 2010	
Résultat de Fonctionnement N-1	
A- Résultat de l'exercice	10 642,44 €
B- Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte administratif N-1.....	730 080,47 €
C- Reprise résultat dissolution FDSER.....	3 563,96 €
D- Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser).....	744 286,87 €
E- Solde d'exécution d'investissement N-1.....	1 169 740,96 €
F- Reprise résultat d'investissement dissolution FDSER	193,11 €
G- Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	- 41 710,27 €
AFFECTATION en réserve 1068.....	-
H - Report en fonctionnement R 002.....	744 286,87 €

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A L'UNANIMITE :**

□ **approuve** l'affectation définitive des résultats de fonctionnement de l'exercice 2009 des « **SERVICES GENERAUX** ».

* * *

◆ **VOTE DU TAUX DES QUATRE TAXES :**

⇒ **Année 2010**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Vu** la proposition du Bureau et de la Commission des Finances du 24 mars 2010, d'augmenter les taux 2010 de 27 %, soit :

Ancien Taux 2009	Augmentation du taux 2009	Variation du Taux 2009	Nouveau Taux 2010
------------------------	---------------------------------	------------------------------	-------------------------

Taxe d'Habitation.....	2,30 %	27 %	+ 0,62	2,92 %
Taxe Foncier bâti.....	3,93 %	27 %	+ 1,06	4,99 %
Taxe Foncier non bâti.....	7,25 %	27 %	+ 1,96	9,20 %
Contribution Foncière des Entreprises	1,81 %	27 %	+0,49	2,30 %

⇒ Madame BELDENT demande à Monsieur PLASSON de préciser les éléments qui constitueront la taxe professionnelle pour 2010.

Monsieur PLASSON rappelle que 2010 est une période transitoire pour la taxe professionnelle. Il explique que les états 1259 notifient les bases prévisionnelles des impôts ménages et font une référence à la TP de 2009 et une estimation de 2010.

La compensation relais sera composée d'une partie fixe (EBM) correspondant au produit 2009 auquel peut s'ajouter le taux 2008 augmenté de 1% du taux.

L'autre part est constituée de la CFE (Contribution Foncière d'Entreprise).

Si nous gardons le taux voté en 2009, les recettes s'élèveront à 425 939 €.

Il est également possible de majorer ce taux des 27 % proposés pour les autres taxes, cela amènerait une recette supplémentaire de 18 121 €.

Il rappelle que les taux sont liés en partie les uns aux autres. Si la CFE n'est pas augmentée cette année, l'an prochain il faudra augmenter d'autant plus l'impôt des ménages afin de « récupérer » les recettes.

Il précise enfin que si la CFE est augmentée de 27 %, cela l'amène à un taux de 2.30 % au lieu de 1.81 % en 2009.

Monsieur GEIST demande pourquoi il faudra d'autant plus augmenter l'impôt des ménages dans l'hypothèse où l'on n'augmenterait pas la CFE ?

Monsieur PLASSON répond que, actuellement, les taux sont liés. Si la CFE n'augmente pas cette année, il faudra « récupérer » l'an prochain la somme de 18 000 € en n+1. Il évoque « l'effet boomerang » de l'augmentation des taux et donc de leur non augmentation.

Madame BELDENT propose de voter les taux des quatre taxes.

Monsieur CAMELOT estime que la taxe professionnelle n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Monsieur BIMBI rappelle que les propositions faites en séance sont amendables et peuvent être votées à ce titre.

Madame PIERRE demande s'il faudra convoquer à nouveau l'assemblée uniquement pour voter le taux de la CFE juste pour une « erreur matérielle » dans le texte.

Monsieur GOULLIEUX s'étonne de ce que ces informations n'aient pas été inscrites à l'ordre du jour et précise que dans sa commune les éléments étaient connus et la CFE a été votée.

Monsieur PLASSON répond que les états 1259 concernant les établissements de coopération intercommunale ont été transmis plus tard que ceux des communes.

De plus, ces informations n'étaient pas complètes puisque la 2^{ème} composante de la taxe professionnelle n'était pas connue. Il a pris l'attache ce jour de la Trésorerie Générale afin d'avoir les éléments définitifs pour le vote.

Monsieur RIGAULT constate que le budget présenté est loin des orientations budgétaires où il était proposé 8 % d'augmentation des taux. Il trouve cela d'autant plus étonnant qu'il n'y a pas d'autres investissements prévus cette année pour le syndicat mixte, ou très peu.

Il constate également que la collectivité disposait cette année d'un excédent de 744 000 € pour finaliser le budget et que l'augmentation des dépenses de fonctionnement est de 12 %.

Il ne comprend pas l'augmentation de 27 % des taux qui est proposée.

Madame BELDENT rappelle que le budget était en déficit de 54 000 € l'an passé et que depuis 2004 le fonctionnement est abondé uniquement par les excédents antérieurs.

Elle invite les délégués à comparer les budgets 2009/2010 et explique qu'effectivement il n'y a pas de dépenses supplémentaires, mais qu'il y a des recettes en moins.

Monsieur RIGAULT acquiesce : il y a des recettes en moins : la TLE, mais il n'y a pas non plus de dépenses en face ! Par ailleurs, il constate que la TEOM a baissé de 170 000 €, mais que cela ne pose pas de problème puisque là aussi s'il y a moins de recettes, cela veut dire qu'il y a moins de dépenses.

Il rappelle qu'en 2007, l'audit avait conclu, à terme, à une augmentation nécessaire compte tenu des investissements prévus de 40 % des taux.

Aujourd'hui, les investissements ne sont pas réalisés et les augmentations cumulées de 2008, 2009 et 2010 amènent à + 48 % des taux... Il en conclut donc que l'augmentation nécessaire aux investissements est déjà dépensée.

Dans ces conditions, il demande comment la collectivité remboursera l'emprunt nécessaire aux investissements ? L'augmentation des impôts sert juste à « remettre à flot » le budget. Il estime que la Communauté de Communes du Pays Fertois est en faillite.

Madame BELDENT rappelle que, depuis 2005, il aurait fallu anticiper et au lieu de cela les recettes ont stagné (pas d'augmentation jusqu'en 2008).

En 2004, l'ancien trésorier avait fait l'analyse des finances de la collectivité et avait déjà conclu à une augmentation nécessaire des taux de 10 %/an.

Il n'y a eu aucune augmentation.

En 2008, l'audit réalisé par un cabinet externe a mis en avant trois leviers à actionner en même temps :

- augmentation des taux à hauteur de 40 %,
- revoir les investissements,
- réduire les frais de fonctionnement.

Il s'agissait d'une année électorale et l'augmentation de 8 % des taux a été votée à l'unanimité « tout en se disant qu'il s'agirait d'une mandature très difficile » parce que les conclusions de l'audit n'étaient pas respectées.

Madame BELDENT, à la demande de l'assemblée, lit son discours de présentation du budget :

« Ce budget présenté ce soir après avis de la commission des finances et du Bureau du 24 mars, je le sais, est présenté dans un contexte socio-économique particulièrement difficile. Tout le monde en a conscience. Nous savons que la population du Pays Fertois s'est accrue et c'est vrai que nous rendons des services à la population que nous souhaiterions maintenir. Cela appartient à l'assemblée.

Devant le constat des difficultés budgétaires, plusieurs réunions de commission de finances et de Bureau ont eu lieu afin que chacun s'approprie les difficultés. Comme je vous le disais tout à l'heure un certain scepticisme régnait et ensuite on a bien été obligé de prendre conscience des faits.

L'épuisement des excédents de fonctionnement pour des raisons précises et connues, on les a citées, mais qui s'additionnent, nous amène à une année 2010 où seule une augmentation de la fiscalité nous permet d'envisager la poursuite de notre fonctionnement.

Les éléments structurels ont été évoqués à chaque débat d'orientation budgétaire et les perspectives allaient dans ce sens dès 2004 : analyse de Monsieur CANTEGRILL, audit du cabinet KLOPFER qui nous a été rendu en janvier 2008.

La Communauté de Communes est pénalisée par les contentieux qui ont retardée la zone des Effaneaux dont les retombées attendues dès 2011 auraient permis de faire face au déficit structurel.

Faut-il ajouter que les contentieux de cette même association privent la Communauté de Communes de 129 000 € de cession foncière et 139 000 € de remboursement de la voie d'accès au gymnase LES PICHÉRETTES.

Je comprends la réticence des délégués de voter une telle augmentation et ce n'est pas de gaieté de cœur que je le présente ce soir. Je le fais en tant qu'élue responsable des engagements antérieurs.

Pour l'année 2010, nous constatons une diminution des recettes, un excédent de fonctionnement diminué (dû à un virement en début d'année vers l'investissement) et ensuite peut être une erreur stratégique à la lumière de notre situation actuelle.

Comme je le disais tout à l'heure, la Communauté de Communes est peu endettée. La Taxe Locale d'Electricité d'un montant de 380 000 €, une recette du budget de fonctionnement, est transférée au SMERSEM, qui en a maintenant la pleine compétence selon l'article 33 de la loi de décembre 2006.

Pour faire face à cette situation et pour préserver l'intérêt des habitants, il faut effectivement trouver des solutions et ne pas laisser le Préfet prendre la décision à notre place. »

Elle précise que la TLE était une recette confortable qui n'était pas totalement utilisée (en fonction des demandes des communes) et que la collectivité était la seule en Seine-et-Marne à avoir cette compétence.

Madame BELDENT informe les Maires des communes que, désormais, le SMERSEM est seul compétent en électrification et que la Communauté de Communes ne versera plus la subvention à hauteur de 30% qu'elle versait auparavant (délibération de 1998).

Concernant le budget 2009, elle rappelle que 350 000 € ont été pris du fonctionnement pour les contributions au syndicat mixte. Pour 2010, cette contribution sera d'un montant de 150 000 €. Elle souhaite savoir quelle part relève de l'investissement sur cette somme ?

Madame BELDENT informe les délégués qu'un rendez-vous a été pris avec le sous-préfet afin d'évoquer avec lui la question de l'amortissement des subventions d'équipement sur le budget de fonctionnement (emprunt réserve foncière et subvention stade Ussy).

Par ailleurs, elle attire l'attention des délégués sur le déficit prévisionnel du réseau de transport, notamment dû à la réduction de la fréquentation de la ligne La Ferté/Meaux qui était excédentaire, et qui ne l'est plus depuis l'ouverture des deux lycées de La Ferté sous Jouarre.

Madame BELDENT informe également les délégués de la proposition qui a été faite à la Trésorerie d'être relogée dans les mêmes locaux que les services de la collectivité, rue de Reuil. Cette proposition est actuellement en discussion.

Elle énumère ensuite les services qui sont déficitaires :

- la piscine (400 000 €),
- les gymnases (320 000 €),
- l'école de musique (150 000 €),
- l'ACIF (subvention de 230 000 €).

Le constat est que tous ces services sont des services à la population.

Elle rappelle qu'aucune augmentation des taux n'a été votée entre 2005 et 2007.

Elle précise, enfin, qu'elle a demandé à chaque vice-président de travailler sur les éventuelles économies à faire et elle les remercie puisqu'elle a été entendue.

Monsieur SUSINI revient sur l'audit, et plus particulièrement sur le scénario dit « alternatif » où il n'est pas conclu à une réduction des investissements déjà inscrits aux termes des contrats.

Il a informé sa commission par mail des pistes à étudier pour apporter des recettes ou faire des économies :

- augmentation des tarifs de la piscine (notamment un tarif différent entre les « Fertois » et les « non Fertois »),
- activités (aquagym) forfaitisées (actuellement au ticket),
- travaux de remise aux normes à venir (notamment en termes de bilan thermique qui est très mauvais : actuellement 1000 Kw en chauffage).

Il sera également évoqué la possibilité de déléguer plusieurs services.

Monsieur BOISDRON précise qu'il a également recherché des économies et a pris sur lui de réduire les dépenses des projets de sa commission pour 2010, pour un montant global d'économie de 11 500 €.

Par ailleurs, il a été renoncé à la création de 1,5 postes pour l'école de musique et il sera évoqué une éventuelle augmentation des tarifs. Il précise cependant qu'il ne s'agit pas pour lui de la bonne solution.

Sa commission se réunira après le vote du budget afin d'évoquer les possibilités d'économie ou de recherche de recettes supplémentaires.

Monsieur GOULLIEUX conclut, après ces exposés, qu'il n'y a pas besoin d'augmenter les impôts puisque des économies vont être trouvées. Il estime que la collectivité va pouvoir rentrer dans le « Guinness des Records » pour les augmentations d'impôts.

Il est satisfait de ce qui est prévu, mais il votera « contre » l'augmentation des impôts.

Madame BELDENT rappelle que les investissements engendrent de nouveaux frais de fonctionnement et que les économies à faire en 2010 sont déjà appliquées dans le budget présenté. D'autres économies seront faites en cours d'année, mais ne pourront s'appliquer que sur le budget 2011.

Elle rappelle qu'elle a déjà attiré l'attention à plusieurs reprises lors des débats d'orientation budgétaire ou du vote des budgets sur la question de pouvoir assumer les nouvelles charges de fonctionnement.

Si les taux avaient été augmentés de 40 % en 2008, la situation ne serait pas la même aujourd'hui et la collectivité aurait pu faire face aux nouvelles charges.

Les projets ont été votés par l'assemblée. Il va donc falloir assumer les frais de fonctionnement. Dans le cas contraire, quel service devrait être supprimé ?

Elle rappelle que la Présidente propose et que c'est l'assemblée qui délibère. Beaucoup de délégués étaient conscients que ce serait difficile.

Monsieur CAMELOT précise que le fonctionnement n'est équilibré que grâce au report de l'excédent de 2009 (740 000 €) et l'augmentation des taux l'an passé.

Il estime que la responsabilité est commune.

Il demande si la collectivité est capable de trouver la somme correspondant à l'excédent et à l'augmentation des taux (soit 1 100 000 €) afin d'éviter cette nouvelle augmentation et de permettre d'équilibrer le budget.

Il alerte enfin les délégués sur la situation que connaîtra la collectivité en 2011... En effet, si l'an prochain on ne retrouve pas cet excédent de 740 000 €, les taux devront être augmentés d'au moins 56 %.

Monsieur GEIST confirme les propos de Monsieur CAMELOT. Il ajoute que les frais de fonctionnement des nouveaux équipements, et notamment des Sœurs Franciscaines, viendront s'ajouter, ainsi que les intérêts de la dette contractée pour payer ces investissements.

Il attire l'attention sur les perspectives d'avenir. Il faut imaginer la suite quand une augmentation des taux de 27 % ne permet que d'équilibrer le budget.

Il précise aux délégués que s'ils votent ce soir l'augmentation des taux à hauteur de 27 %, cela revient d'ores et déjà à prévoir l'augmentation des taux pour l'an prochain. En 2011, il faudra trouver environ 1 200 000 €. Si 8% d'augmentation des taux amènent un produit de 100 000 €...

Monsieur SUSINI estime que cette vision est très pessimiste. Il ne faut pas oublier que nous sommes en période de crise et que les choses vont s'améliorer.

Il fait notamment référence au projet des Effaneaux qui devrait voir le jour, il l'espère, pour apporter de nouvelles recettes à la collectivité.

Monsieur LA GRECA trouve qu'il s'agit d'un « pari » sur l'avenir et que cela revient à jouer à pile ou face.

Monsieur RIGAULT rappelle qu'en tout état de cause, il n'y aurait pas de retour de taxe professionnelle en 2011. Les recettes seront décalées.

Concernant la réhabilitation de la piscine, s'agissant d'un projet inclus dans le contrat CLAIR, il attire l'attention de la Présidente sur les délais fixés aux termes dudit contrat : il faut que le projet soit réalisé et payé au plus tard le 12 décembre 2010 ou alors faire une demande de dérogation dès maintenant pour ne pas risquer de perdre la subvention allouée pour ce projet.

Madame BELDENT, concernant la zone des Effaneaux, a conscience que la taxe professionnelle ne serait pas disponible immédiatement, mais rappelle que la TLE est en attente et pourra être versée. Cela servirait à couvrir les emprunts contractés pour ce projet.

Concernant le contrat CLAIR, elle confirme à Monsieur RIGAULT qu'un point concernant une demande de dérogation sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil. Elle avait d'ores et déjà pris contact avec les services du Conseil Général.

Monsieur BOISNIER revient sur le compte-rendu de la dernière séance. Au terme du débat d'orientation budgétaire, il était proposé une augmentation des taux à hauteur de 8 %... Pourquoi les informations communiquées ce soir n'apparaissent pas dans le débat d'orientation budgétaire ?

Monsieur PLASSON précise que les états 1259 concernant les établissements de coopération intercommunale sont parvenus tardivement. De plus, dans la proposition du débat d'orientation budgétaire, la simulation avait été réalisée sur la base de la taxe professionnelle théorique pour 2010 (à savoir : 23 077 000 €), alors qu'on sait désormais qu'on ne peut moduler que sur la deuxième composante (CFE) dont la base est d'environ 4 000 000 €.

Monsieur BIMBI pense qu'il s'agit d'un conseil difficile ; les décisions à prendre vont « faire mal ». Il estime qu'en tout état de cause, la fiscalité locale est injuste. De plus, la période de crises économique et sociale pose problème, mais l'assemblée s'est engagée sur des projets et doit être responsable.

Si l'augmentation des taux n'est pas votée, comment équilibrer le budget 2010 ?

Il pense qu'avant de s'alarmer pour les années à venir, il faut d'abord trouver une solution pour le budget 2010. Il convient de garder la maîtrise des événements et de trouver une solution en 2010 pour rétablir la situation budgétaire de la collectivité. Il conclut que l'assemblée doit avoir le courage d'avancer, bien que ce soit difficile.

Monsieur FOURMY revient sur la TLE attendue concernant la zone des Effaneaux. Il rappelle que cette recette sera inscrite à l'investissement et ne pourra donc pas abonder le budget de fonctionnement.

Il est étonné des réponses faites par la Présidente et estime que ce n'est pas au conseil d'alerter de l'impact des projets qui lui sont soumis, mais au Président de l'assemblée. Il aurait fallu prévenir des conséquences et faire des prospectives.

Madame BELDENT répète qu'elle a alerté chaque année aux termes des débats d'orientation budgétaire. De plus, plusieurs prospectives ont été réalisées.

Les propositions sont faites par le Bureau et la commission des finances, pas par elle seule.

Monsieur FOURMY estime que certaines réponses n'ont pas été apportées au moment du débat d'orientation budgétaire, notamment concernant l'évolution des frais liés aux charges salariales. Il demande à quoi correspond la fonction « autres personnels » pour laquelle il est inscrit une somme de 161 000 €.

Madame BELDENT précise qu'il s'agit du règlement de la prise en charge par le centre de gestion d'un agent qui ne fait plus partie des effectifs et que cette somme comprend la part de 2009 qui sera payée en 2010.

De plus, il y a également un agent, actuellement en congé parental, à qui l'on doit payer un nouveau congé maternité de six mois.

Monsieur RICHARD demande pourquoi la fonction « assurances » a doublé.

Madame BELDENT répond qu'il a fallu assurer le chantier des Sœurs Franciscaines en « dommages-ouvrage ».

Monsieur RICHARD s'interroge sur la capacité du conseil à augmenter les taux de 27 % cette année et d'encore plus l'an prochain.

La Présidente rappelle que des économies vont être réalisées pour minimiser les difficultés et qu'il s'agit d'augmenter les impôts pour maintenir des services à la population. Faut-il réduire ces services ?

Monsieur LA GRECA demande que soient regardés les nouveaux investissements. Il pense plus particulièrement au cinéma.

Monsieur GEIST ajoute qu'il y a également les deux salles de sports (Saâcy et Changis). Le Bureau et la Commission des Finances ont décidé qu'il fallait inscrire tous les investissements ou aucun. La question est : a-t-on les moyens d'aller au bout des investissements ?

Il revient sur les propos de Monsieur BIMBI quant au courage et à la maîtrise des événements. Il est d'accord avec cette « théorie », mais estime que le courage est d'être réaliste pour 2010 et les années suivantes et que garder la maîtrise peut aussi signifier se donner les moyens de réduire les dépenses et modifier la politique de la collectivité.

Il conclut qu'il espère également que la collectivité pourra bénéficier des recettes liées à la zone des Effeneaux, mais en tout état de cause ce ne sera pas le cas avant 2013.

Monsieur SUSINI rappelle que la réalisation de la salle de Changis a été décidée en 2003... Ce n'est pas une découverte !

Monsieur FERON répond que ce n'était pas la crise en 2003...

Monsieur RIGAULT confirme que les deux salles (Saâcy et Changis) faisaient partie du contrat CLAIR à l'origine, mais que d'autres opérations ont été ajoutées et que ces salles en sont finalement sorties.

Il remarque qu'à ce jour, les projets du contrat CLAIR n'ont pas été réalisés ou encore pas réalisés comme prévus initialement. En 2003, le budget d'investissement était de 6 000 000 € dont 2 000 000 € à la charge de la collectivité. Aujourd'hui, le budget d'investissement est de 6 800 000 € (dont 1 000 000 € réalisé pour le gymnase) à la charge de la collectivité. Le taux actuel de subventions n'est plus celui prévu initialement à 75 %...

Madame BELDENT acquiesce. Il y a effectivement eu des modifications dans le contrat CLAIR. Des projets y ont été ajoutés, d'autres supprimés. Effectivement, les salles en sont sorties. Cela a été voté à l'unanimité.

Madame ABELOOS estime qu'il serait difficile d'expliquer aux administrés qu'ils paieront plus d'impôt sans réaliser les projets. Cela lui paraît injuste.

Monsieur GEIST rappelle que l'augmentation de 27 % des taux permet juste de combler le déficit, pas d'assumer les projets, ni de créer des services.

Il encourage à ne pas être « dupe », les économies qui doivent être réalisées en 2010 sur le budget, en plus d'être « anti tout public », ne suffiront pas à combler le million d'euros manquant. Il faut être plus exigeant et penser à 2011 dès maintenant.

Madame RICHARD trouve les débats équilibrés, intéressants et responsables. Il faut faire la balance avantages/inconvénients. Il y a une voie possible : supprimer des projets, mais il faut également rechercher « l'efficacité économique » : la suppression des projets oblige à imputer les dépenses engagées pour les maîtrises d'œuvre en fonctionnement.

Par exemple, l'arrêt du projet « cinéma » reviendrait à augmenter les taux de plus de 50 % l'an prochain.

Elle demande que soit menée une réflexion sur l'impact réel des suppressions. Peut-être faut-il demander des dérogations pour reporter les projets et réfléchir à leur lancement au fur et à mesure.

Madame BELDENT donne le détail des projets compris dans les investissements inscrits au budget :

- installation de la trésorerie 400 000 € (dont le montant sera modifié compte tenu de la nouvelle proposition d'installation)
- maîtrise d'œuvre pour le cinéma 220 000 €
- maîtrise d'œuvre pour la salle de Changis et travaux de Saâcy 1 970 000 €
- piscine 2 079 000 €
- pontons 287 000 €
- centre socio-culturel 2 052 000 €

De ces montants, il conviendra de déduire les différentes subventions allouées.

Monsieur GEIST demande si des sommes ont été engagées pour tous les projets. Combien serait perdu si les projets n'étaient pas réalisés ?

Madame BELDENT demande à Monsieur FAURE de répondre :

- maîtrise d'œuvre du cinéma 280 000 € TTC
- salle de Saâcy 64 000 € TTC
- salle de Changis pas de frais à ce jour.

Monsieur LAGRAVE demande si le retour des frais en fonctionnement se ferait en 2010.

Monsieur PLASSON répond que normalement cela devrait être le cas. Il pourrait, toutefois, y avoir une « tolérance » pour reporter en 2011, mais il précise qu'il s'agit de « reculer pour mieux sauter ». Il y a aura toujours 400 000 € à trouver en fonctionnement, donc par la fiscalité.

Monsieur FAURE précise que les débits en cas d'abandon des projets seraient de l'ordre de 4% de la maîtrise d'œuvre pour le cinéma et 2% pour la salle de Saâcy.

Monsieur LAGRAVE constate qu'il faudrait augmenter les taux de 50 % pour abandonner les projets. Le déficit est structurel et lié au manque de recettes du territoire. Il estime qu'une augmentation des taux à hauteur de 27 % revient à une somme relativement peu élevée par foyer fiscal (en moyenne 50€/an/foyer fiscal) et que la collectivité a des engagements à assumer.

Monsieur RIGAULT pense que ce n'est pas le moment de supprimer des investissements. Il rejoint Monsieur SUSINI dans ces propos concernant l'audit : il y avait trois mesures à mettre en œuvre.

Il est également d'accord avec Madame RICHARD : il faut faire un tri pour savoir où on va. La difficulté pour ce budget est que l'augmentation des taux de 27 % ne permet pas de clarifier la situation à venir. Qu'en sera-t-il en 2011 ? Il aurait fallu faire ce travail en amont. Il considère l'avenir « bouché » et regrette la présentation du budget, l'estimant « brute de décoffrage ».

Madame BELDENT précise que le Bureau et la commission des finances ont estimé que si l'audit avait été respecté, la situation ne serait pas la même aujourd'hui. Elle estime qu'il faut continuer à travailler, mais des décisions doivent être prises.

Monsieur SPECQUE reproche à la Présidente de se déresponsabiliser au profit de l'assemblée. Il lui indique que s'agissant de sa commune, il assume ses responsabilités. Il estime qu'il s'agit de « bêtises communes » et qu'il conviendrait qu'elle accepte d'avoir eu des torts également.

Concernant les investissements, il s'était abstenu pour le vote des Sœurs Franciscaines à raison. La collectivité ne peut pas tout faire. Le tort a été d'ajouter des projets au programme.

Il rappelle à la Présidente qu'elle est là depuis dix ans et qu'elle est de ce fait également responsable. Il faut qu'elle l'admette.

Madame BELDENT rappelle que rien ne peut se passer sans l'aval du conseil. Elle a tenté de prévenir, mais n'a peut être pas « tapé assez fort sur la table ». Elle estime que la gestion d'une mairie est différente de celle d'une communauté de communes.

Madame PIERRE pense que chacun est conscient des erreurs et que les votes n'ont pas toujours été dans le sens de l'intérêt communautaire.

Aujourd'hui, il y a un budget à voter. Tous les délégués sont dans la « même barque » et tous sont certainement dépassés.

Monsieur GOULLIEUX rappelle que si le budget est refusé, l'échéance pour le présenter court jusqu'au 15 avril.

Madame PIERRE estime qu'il faut voter le budget pour en garder la maîtrise et réfléchir ensuite aux actions à engager. Elle propose que soit prochainement organisée une réunion de travail du conseil.

Monsieur OUDARD souhaiterait qu'un débat d'orientation budgétaire soit réalisé à chaque conseil afin d'éviter ce genre de « surprise » au budget 2011. Pour l'heure, il estime être dans un « train fou » et qu'il faut suivre la voie. Qu'en sera-t-il en 2011 ? Quel type de gestion faudra-t-il avoir dans les deux ans qui viennent ?

Madame BELDENT informe les délégués que le Bureau et la commission des finances se réuniront après le vote du budget. Par ailleurs, une réunion de travail du conseil sera organisée. Cela paraît nécessaire.

Monsieur BOISDRON estime qu'il n'y a pas eu d'erreur sur l'appréciation des projets inscrits. Les recours sur la zone des Effaneaux n'ont pas pu être anticipés. L'association qui forme ces recours devrait réfléchir. Concernant Les Picherettes, il y a de l'argent bloqué. Concernant la zone également.

Il souhaite rester optimiste et penser qu'en 2011 la collectivité s'en sortira.

Madame RICHARD, concernant les contentieux, informe que l'ASEPF, l'association en question, a interjeté appel d'une décision rejetant son recours contre la vente du terrain des Picherettes, et ce avec le bénéfice de l'aide juridictionnelle. Cet appel ne sera pas jugé avant fin 2011.

Elle estime que ce sont cinq personnes qui, gratuitement, jouent avec les décisions démocratiques prises par les élus. La zone des Effaneaux devait apporter des recettes, c'était un élément déterminant pour le territoire.

Elle précise que la ville de La-Ferté-sous-Jouarre a un manque à gagner de 1 000 000 € à cause de cette association.

Monsieur RIGAULT, en complément sur les recours, précise que le syndicat a adressé une lettre au Tribunal afin « d'activer » les procédures. Les recours ont déjà 16 mois. Le Tribunal a un délai classique de traitement de 24 mois.

Il précise que quand un permis est attaqué, le délai de validité ne court pas. Par contre, concernant l'autorisation d'exploitation, le délai court. Il restera 6 à 8 mois pour réaliser la zone après le jugement si le Tribunal traite les dossiers au bout de deux ans.

Il estime également que concernant ce projet plus de 100 élus l'ont voté et que cinq personnes l'empêchent avec toutes les facilités pour le faire.

Monsieur BOISDRON pense qu'il est important de communiquer à ce sujet puisque l'opinion publique n'est pas informée de cette situation. Ces cinq personnes empêchent d'offrir de la culture sur le territoire.

La Présidente précise que le point est complété par le vote du taux de la CFE tel que cela a été exposé par Monsieur PLASSON (2.30% pour 2010).

Il est ensuite procédé au vote :

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A LA MAJORITE ABSOLUE**
(16 contre : M. GEIST, M. FERON, M. LAURENT, Mme BADDOUR,
M. GOULLIEUX, M. POTTIN, M. BOSDURE, M. LA GRECA, M. SPECQUE,
M. DESFERET, M. CAMELOT, M. BOISNIER, M. FOURMY,
M. RIGAULT et pouvoir de Mme KUPZACK, M. ARNOULT,
et 3 abstentions : M. HINCELIN, M. VALLEE et M. RICHARD) :

approuve l'augmentation des taux d'imposition de 2009 pour l'année 2010 proposée, soit +27 %.

* * *

◆ TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2010 (T.E.O.M.) :
⇒Vote des Taux

La loi des finances fait obligation aux collectivités locales et organismes de regroupement intercommunaux, de voter les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) pour 2010.

Le Conseil a été informé dans sa séance du 07 octobre 2009, des communes regroupées en zones à prestations de service égales, en même temps qu'il se prononçait sur les exonérations relatives à cette taxe.

Le taux est calculé en faisant le rapport du produit par zones sur les bases d'imposition fiscale (foncier bâti) de ces mêmes communes ainsi regroupées.

Ce qui donne les taux suivants :

Zones fiscales	TEOM - VOTE 2010		
	Bases fiscales TF bâti	Produit attendu	Taux
Chamigny Changis Reuil en Brie Ussy sur Marne	2 572 958	375 969	14,61%
La Ferté sous Jouarre	6 619 236	1 065 502	16,10%
Sept Sorts	710 209	78 878	11,11%
Jouarre Pierre Levée Sammeron Signy Signets	3 422 946	558 639	16,32%
Basseville Bussièrès	376 780	75 803	20,12%
Citry Nanteuil sur Marne Saâcy sur Marne	1 895 053	228 313	12,05%
Luzancy Sainte-Aulde Méry sur Marne	1 435 168	182 797	12,74%
St Jean les Deux Jumeaux	751 949	134 100	17,83%
Total	17 784 299	2 700 000	

Il convient d'ajouter au réalisé 2009 (2 633 225,70 €) : 30 000 € d'augmentation à venir sur la facturation du SMITOM ainsi que les éventuels écarts 2010 (+ 30 000 €).

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - VOTE 2010

OM ET SERVICES OPTIONNELS / REEL , TRI SELECTIF / POPULATION (BASE DE CALCUL = REEL 2009)

en euros

COMMUNES	HABITANTS / COMMUNES	ORDURES MENAGERES			TRI SELECTIF			DECHETS VERTS		SACS DECHETS VERTS	EXTRA MENAGERS	DECHETS SPECIAUX	TOTAL PAR COMMUNES
		Traitement / tonnes	Montant traitement	Montant collecte	Collecte / population	Montant bennes verre / commune	Total tri / communes	Temps de collecte	Montant par commune				
Chamigny	1332	343,24	69 832,18	31 683,51	3 895,37	2 298,79	6 194,15	82,25	9 212,00	3 300,00	3 674,88	123 896,72	
Changis	1057	219,67	44 691,86	25 788,57	3 091,14	1 824,19	4 915,33	51,75	5 796,00	1 500,00	3 124,12	85 815,88	
Reuil en Brie	876	187,55	38 157,05	21 840,19	2 561,82	1 511,81	4 073,63	55,50	6 216,00	2 250,00	4 033,21	72 536,87	
Ussy sur Marne	955	218,95	44 545,38	22 881,60	3 615,12	1 662,05	5 277,17	41,82	4 683,84	3 000,00	4 033,21	84 421,19	
Total zone 1	4220	969,41	197 226,46	102 193,86	13 163,45	7 296,84	20 460,28	231,32	25 907,84	10 050,00	10 832,21	366 670,67	
La Ferté s/Jouarre	9104	2 886,76	587 311,32	298 633,37	26 624,20	15 711,82	42 336,02	336,78	37 719,36	30 000,00	36 680,65	1 039 150,72	
Total zone 2	9104	2 886,76	587 311,32	298 633,37	26 624,20	15 711,82	42 336,02	336,78	37 719,36	30 000,00	36 680,65	1 039 150,72	
Sept Sorts	443	227,93	46 372,36	21 308,84	1 295,53	764,54	2 060,07	41,05	4 597,60	1 800,00	788,37	76 927,24	
Total zone 3	443	227,93	46 372,36	21 308,84	1 295,53	764,54	2 060,07	41,05	4 597,60	1 800,00	788,37	76 927,24	
Jouarre	4138	1 147,70	233 499,57	91 525,13	12 101,38	7 141,42	7 201,64	168,52	18 874,24	9 000,00	5 751,85	365 852,43	
Pierrelevée	442	107,42	21 854,60	15 625,11	1 292,61	762,81	769,24	26,87	3 009,44	600,00	3 124,12	41 858,39	
Sammeron	1027	255,33	51 946,89	17 792,95	3 003,41	1 772,41	1 787,36	42,92	4 807,04	3 000,00	2 234,95	81 569,19	
Signy Signets	610	148,32	30 175,70	15 316,54	1 798,96	1 052,75	1 061,62	35,58	3 984,96	2 100,00	2 943,96	55 582,79	
Total zone 4	6217	1 658,77	337 476,76	140 219,73	18 196,35	10 729,39	10 819,87	273,89	30 675,68	14 700,00	10 930,76	544 822,79	
Basseville	359	78,05	15 879,27	10 799,68	1 049,88	619,57	1 669,45		0,00	0,00	629,12	28 977,52	
Bussièrès	491	133,80	27 221,61	14 829,67	1 435,91	847,38	2 283,28		0,00	0,00	615,84	44 950,40	
Total zone 5	850	211,85	43 100,88	25 629,35	2 485,78	1 466,94	3 952,73	0,00	0,00	0,00	1 244,96	73 927,92	
Citry	757	165,46	33 662,84	17 598,66	2 213,81	1 306,44	3 520,25		0,00			54 781,75	
Nanteuil sur Marne	460	120,84	24 584,90	12 308,01	1 345,25	793,87	2 139,12		0,00			39 032,03	
Saâcy s/Marne	1809	429,58	87 398,05	33 042,49	5 290,33	3 122,00	8 412,33		0,00			128 852,87	
Total zone 6	3026	715,88	145 645,79	62 949,16	8 849,39	5 222,32	14 071,70	0,00	0,00	0,00	0,00	222 666,65	
Luzancy	1029	250,05	50 872,67	21 162,62	3 009,26	1 775,86	4 785,12		0,00			76 820,42	
Méry sur Marne	651	145,97	29 697,60	10 478,46	1 903,82	1 123,51	3 027,32		0,00			43 203,38	
Sainte Aulde	619	186,42	37 927,15	17 446,95	1 810,23	1 068,28	2 878,51		0,00			58 252,61	
Total zone 7	2299	582,44	118 497,42	49 088,03	6 723,31	3 967,65	10 690,96	0,00	0,00	0,00	0,00	178 276,41	
St Jean les 2 Jumeaux	1227	393,80	80 118,61	27 574,41	3 588,30	2 117,58	5 705,88	47,98	5 373,76	6 000,00	6 010,65	130 783,31	
Total zone 8	1227	393,80	80 118,61	27 574,41	3 588,30	2 117,58	5 705,88	47,98	5 373,76	6 000,00	6 010,65	130 783,31	
Total	27 386,00	7 646,84	1 557 069,50	703 622,33	80 089,00	47 263,17	148 211,32	931,02	104 300,00	63 000,00	67 040,00	2 633 225,70	

Subv éco emballage déduite

➤ Monsieur RICHARD souhaite qu'une étude soit réalisée pour le prochain exercice afin de trouver une autre solution de calcul pour cette taxe. En effet, il estime que le taux appliqué pour Bassevelle et Bussièrès est trop élevé. Il ne s'agit pas de communes « 5 étoiles »...

Monsieur RIGAULT estime que, dans la présentation des différentes possibilités de calcul du taux qui a été faite au sein de l'Amicale des Maires, celle d'un taux moyen unique à 16 % paraissait satisfaisante.

Monsieur ROMANOW rappelle qu'en effet, la commission « Environnement - Développement Durable » a travaillé afin de clarifier les zones d'ombre de l'ancien calcul et de trouver un nouveau mode de calcul plus équitable.

Dans le calcul du taux qui est présenté dans la note de synthèse, les ordures ménagères sont impactées au coût réel (c'est-à-dire « pollueur payeur ») et le tri sélectif est mutualisé.

Il précise également que lors de la présentation faite aux Maires les taux étaient plus élevés parce que calculés sur une base prévisionnelle. Depuis, le chiffrage réel a été précisé et les taux ont pu être affinés.

Il est ensuite procédé au vote :

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DECIDE A LA MAJORITE ABSOLUE
(2 contre : M. RICHARD, M. VALLEE et
2 abstentions : M. LA GRECA, M. BOSDURE) :**

d'approuver les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2010.

* * *

◆ **BUDGET UNIQUE - ANNEE 2010 :**

Madame La Présidente de la Communauté de Communes expose :

- **Considérant que** conformément à l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations budgétaires a été tenu au cours du Conseil Communautaire du 24 février 2010, fixant objectifs et grandes orientations budgétaires,
- **Vu** le projet de Budget Unique 2010 des « **SERVICES GENERAUX** »,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'article 47 du règlement intérieur du Conseil de la Communauté de Communes,

- Vu le Budget Unique 2010 des « SERVICES GENERAUX » qui s'équilibre en recettes et dépenses à :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT.....	9 201 278,84 €	9 201 278,84 €
FONCTIONNEMENT.....	7 831 264,87 €	7 831 264,87 €

- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 24 mars 2010,

Compte tenu des restes à réaliser.

⇒ La Présidente rappelle qu'il convient d'ajouter le produit supplémentaire de 18 121 € relatif au mode de calcul de la C.F.E. (Contribution Foncière des Entreprises), soit une recette de fonctionnement d'un montant total de 7 849 385,87 €.

Elle propose de passer au vote :

⇒ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DECIDE A LA MAJORITE ABSOLUE

(17 Contre : M. GEIST, M. FERON, M. LAURENT, M. BADDOUR, M. GOULLIEUX,
M. POTTIN, M. BOSDURE, M. LA GRECA, M. RICHARD, M. DESFERET,
M. CAMELOT, M. BOISNIER, M. FOURMY, M. ARNOULT,
M. RIGAULT et pouvoir de Mme KUPZACK, M. SPECQUE
Et une abstention : M. VALLEE) :

☐ d'approuver les dépenses et les recettes du budget unique des « Services Généraux » - **section fonctionnement** de l'exercice 2009, niveau de contrôle des crédits « au chapitre ».

⇒ SECTION D'INVESTISSEMENT :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DECIDE A LA MAJORITE ABSOLUE

(17 Contre : M. GEIST, M. FERON, M. LAURENT, M. BADDOUR, M. GOULLIEUX,
M. POTTIN, M. BOSDURE, M. LA GRECA, M. RICHARD, M. DESFERET,
M. CAMELOT, M. BOISNIER, M. FOURMY, M. ARNOULT,
M. RIGAULT et pouvoir de Mme KUPZACK, M. SPECQUE
Et une abstention : M. VALLEE) :

☐ d'approuver les dépenses et les recettes du budget unique des « Services Généraux » - **section investissement** de l'exercice 2009, niveau de contrôle des crédits « au chapitre ».

* * *

① *Suspension de 3 minutes.*

→ 22h55 - Monsieur CAMELOT informe qu'il quitte la séance. Il n'a pas de suppléant et n'a délivré aucun pouvoir. Le nombre de délégués présents ou représentés est désormais de 50.

* * *

◆ **CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR TERRITORIAL :**

Madame La Présidente de la Communauté de Communes expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,
- **Vu** la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- **Vu** la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- **Vu** le décret n°90-126 du 09 février 1990 modifié, portant statut particulier du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux,
- **Vu** le décret n°2006-1778 du 23 décembre 2006 relatif à l'abaissement des seuils de création des emplois relevant de certains cadres d'emplois de catégorie A de la Fonction Publique Territoriale,
- **Vu** sa délibération du 18 décembre 2007 portant détermination du taux de promotion pour les avancements de grade,
- **Considérant que** ce poste sera impacté sur les budgets Eau et Assainissement,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

⇒ Madame BELDENT précise qu'il s'agit de créer un poste d'ingénieur pour un agent de la collectivité qui a été reçu à un examen professionnel. Celui-ci a pris sur son temps personnel pour se préparer et passer cet examen sans en parler.

Monsieur FOURMY demande, puisqu'il sait de quel agent il s'agit et compte tenu de sa qualité, s'il est possible, pour une fois, de voter « POUR » ce point.

La Présidente soumet ce point au vote : tous les délégués votent POUR.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DECIDE A L'UNANIMITE :**

☐ **de créer** un poste permanent à temps complet d'Ingénieur Territorial.

- ❑ d'autoriser la Présidente à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- ❑ de modifier ainsi le tableau des emplois.
- ❑ d'inscrire aux budgets les crédits correspondants.

* * *

◆ PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAACY SUR MARNE :

La Communauté de Communes a lancé en 2003 une étude préalable à l'élaboration de son contrat de Territoire qui a permis :

- ◆ d'établir un diagnostic du Pays Fertois,
- ◆ d'élaborer une stratégie de développement,
- ◆ de définir un programme d'actions pour concrétiser cette stratégie,

A l'issu du diagnostic les enjeux et la stratégie du développement du Pays Fertois ont été défini suivant trois axes :

1. améliorer la qualité des services et du cadre de vie de la population,
2. soutenir et stimuler l'initiative du territoire,
3. construire une identité et une image du Pays Fertois

Au vu des différentes propositions d'actions le Conseil Communautaire en novembre 2004 a arrêté les opérations éligibles au contrat de Territoire en s'appuyant notamment sur le premier axe de développement « améliorer la qualité des services et du cadre de vie de la population ».

C'est dans ce contexte que la salle de sports sur le territoire de la commune de SAACY SUR MARNE a été programmée.

Programme de l'opération :

- salle d'activités sportives d'une surface de 550 m² divisible en deux parties égales pour un mur mobile permettant :
 - les activités physiques et sportives dans le cadre des programmes de l'éducation nationale à l'école primaire,
 - les entraînements, compétitions d'un niveau districale pour le judo et autres activités associées aux arts martiaux,
 - les activités sportives de loisirs et de détente multiformes telles que la gymnastique volontaire, stretching, steps, danse, yoga, viet tai chi, tai chi chuan, tennis de table, etc....

- gradins télescopiques pouvant accueillir 50 personnes.
- annexes fonctionnelles d'une surface de 280 m² comprenant :
 - Hall d'accueil,
 - Bureau permettant l'accueil temporaire de l'encadrement des activités pratiquées et les arbitres,
 - 2 blocs vestiaires pouvant accueillir 15 à 20 personnes chacun,
 - 2 blocs douches collectives,
 - Sanitaires séparés sportifs et public,
 - Locaux rangement (matériel sportif, matériel d'entretien),
 - Infirmerie,
 - Locaux techniques (électricité, chaufferie, traitement d'air).

Les études de cette opération sont finalisées à ce jour et le coût prévisionnel a été déterminé. L'avant projet définitif a reçu un avis favorable de la commission « Sports et Nouvelles Technologies » en date du 10 décembre 2009.

⇒ Madame BELDENT ajoute que la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable concernant l'avenant n°1.

Monsieur BIMBI revient sur les discussions relatives au budget. Il ne paraissait pas souhaitable de remettre en cause des projets votés en 2003, mais cet équipement pose, selon lui, un problème compte tenu de sa nature (dojo).

Il estime nécessaire la création d'équipements multisports afin d'en permettre l'accès aux administrés éloignés de la ville centre et déplore que ce projet ne concerne que les sports de combat. Il n'y voit pas une ampleur districale.

Il pose la question de l'intérêt de créer un équipement central dans un endroit qui ne l'est pas. Le problème est la nature de cette salle, pas sa situation.

Il propose de surseoir à cette délibération afin de permettre une réflexion sur ce programme avant de le voter.

Monsieur BOISDRON précise que le terme « districale » va au-delà des frontières du Pays Fertois pour la pratique des arts martiaux. Districale ne veut pas dire local.

Monsieur SUSINI informe que les salles prévues auront une vocation intercommunale également pour les scolaires puisque les écoles des communes environnantes pourront en bénéficier.

Monsieur LAGRAVE, dans un registre technique, s'interroge sur des détails du programme :

- Pourquoi y-a-t-il un local traitement de l'air et chaufferie ? Une climatisation ?
- Qu'en est-il du respect des normes « grenelle » ?
- Quid des charges de fonctionnement ? Des solutions énergétiques ont-elles été recherchées ?
- Qu'en est-il de l'évacuation des eaux pluviales ?
- Qu'est-il prévu pour la surveillance des locaux ?

Il précise que, sous réserve de ne pas perdre le bénéfice des subventions, il conviendrait peut être de surseoir afin de faire une revue de programme.

Par ailleurs, concernant les honoraires de l'architecte, la somme annoncée est-elle forfaitaire ?

Madame BELDENT demande à Monsieur FAURE de répondre :

- Les honoraires de l'architecte sont forfaitaires. Une révision du prix est prévue sur la base d'un indice INGENIERIE.
- Le chauffage sera au gaz par radiant avec chaudière à rendement. Il y aura une ventilation double flux.
- Des panneaux solaires sont prévus pour l'eau chaude.
- Concernant la démarche HQE, elle comprend 14 cibles.
- Les eaux pluviales serviront à l'arrosage.
- L'équipement sera mis sous vidéosurveillance.

Monsieur BIMBI estime qu'il était nécessaire de voter le budget afin d'en garder la maîtrise et il est également nécessaire de créer des équipements multisports aux extrémités du canton. Il se questionne sur la dimension du projet présenté. La salle ne lui paraît pas adaptée compte tenu de sa spécificité.

Il revient sur le terrain de rugby et rappelle les interrogations sur son emplacement (La Ferté ou Saâcy). Quel est son accessibilité pour les collèges et les lycées ? La Communauté de Communes peut elle prendre en charge les frais de transport pour les y emmener ? La réponse est NON. Les équipements doivent être adaptés aux missions souhaitées.

Madame BELDENT confirme que la prise en charge, compte tenu du coût, du transport ne peut être envisagée.

Monsieur RIGAULT rappelle qu'une étude a été menée par les services du Département dans le cadre du contrat CLAIR et qu'il était apparu que ce type de salle faisait défaut sur le territoire. Cela n'a pas été choisi par hasard.

Monsieur SUSINI le confirme.

Madame ROBCIS précise que deux clubs existent sur le canton (Saâcy et Chamigny). Celui de Saâcy-sur-Marne compte environ 85 adhérents. Par ailleurs, une proposition sera faite aux Maires des communes voisines.

Elle rappelle, par ailleurs, que, à la demande de la Communauté de Communes, la commune de Saâcy a réalisé des infrastructures liées à ce projet. Elle est très étonnée de sa remise en cause.

Concernant le club de La Ferté, il est précisé qu'il comprend 460 adhérents et celui de Chamigny environ 85.

Madame PIERRE souhaite que les discussions qui ont eu lieu avant le vote du budget soient respectées. Il conviendrait d'attendre la réunion de travail du conseil.

Monsieur SUSINI s'étonne des discussions puisque cette salle fait partie du budget d'investissement qui vient d'être voté.

Monsieur GEIST rappelle également que le budget intègre les investissements. Pourquoi revenir dessus ?

Monsieur BOISNIER estime que tous les éléments n'ont pas été donnés ni à la commission qui s'est tenue en décembre 2009, ni au conseil au moment du débat d'orientation budgétaire.

Madame RICHARD estime malvenue l'inscription de ce point à l'ordre du jour. Elle est favorable aux investissements mais souhaite que le conseil travaille sur chacun des projets compris dans le budget pour examiner les impacts et les conséquences. Elle pense également qu'il conviendrait d'attendre la réunion de travail du conseil.

Concernant les arts martiaux, elle précise que l'EREA de Chamigny loue une salle aux clubs de judo.

Pour l'heure, la collectivité a des problèmes d'argent. Que convient-il de faire ?

Monsieur HENNEQUIN demande aux délégués s'ils viennent de découvrir le budget et si l'inscription du programme de la salle de Saâcy à l'ordre du jour n'était qu'un leurre pour le faire voter par les délégués de Saâcy.

Madame BELDENT réfute cette accusation et précise que les services techniques ont sollicité l'inscription de ce point à l'ordre du jour afin de pouvoir faire avancer ce projet.

Monsieur SUSINI, pour faire suite à l'intervention de Madame RICHARD, répète que cet investissement est prévu au budget et demande comment serait-il possible de revenir en arrière. Il n'est pas d'accord.

Monsieur VANTYGHEM estime que la commission n'a pas eu tous les éléments. Il souhaite également que le point soit reporté et revu plus tard. Il faut travailler sur des économies.

Madame RICHARD sollicite une suspension de séance estimant que le conseil ne respecte pas le consensus trouvé pour le vote du budget.

① Suspension de séance de 3 minutes.

Madame RICHARD annonce que les délégués de La Ferté sous Jouarre s'abstiendront afin de démontrer que leur volonté n'est pas de bloquer ce projet, mais bien être cohérents et solliciter des études visant à réaliser des économies de fonctionnement.

→ Messieurs RIGAULT, SPECQUE et HINCELIN n'ont pas rejoint la salle après cette suspension de séance. Madame KUPZACK avait donné pouvoir à Monsieur RIGAULT. Compte tenu de cette nouvelle situation, le nombre de délégués présents ou représentés est désormais de 46.

Il est procédé au vote :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (19 voix) :

ABSTENTIONS (27) : Monsieur FERON, Madame ABELOOS (+ Pouvoir),
Monsieur CELERIER, Monsieur FOURMY, Monsieur ROUCOU (+ Pouvoir),
Monsieur JUBERT, Monsieur ARNOULT, Monsieur LA GRECA, Monsieur VALLEE,
Monsieur BOSDURE, Monsieur POTTIN, Monsieur LAGRAVE, Madame PIERRE,
Monsieur BIMBI, Monsieur VANTYGHEM (+ Pouvoir), Monsieur FUMERON,
Madame DELAMOTTE, Monsieur MORET, Monsieur JOURDAIN, Madame RICHARD, Monsieur
ROMANOW (+ Pouvoir), Monsieur PIERRE, Monsieur LESUEUR.

d'approuver le programme de l'opération correspondant à un ensemble de travaux caractérisé par une unité fonctionnelle et technique.

d'approuver les études d'avant projet définitif.

d'adopter le plan de financement prévisionnel.

d'autoriser la Présidente à solliciter les subventions maximum auprès de la Région Ile de France.

d'autoriser la Présidente à la réalisation des emprunts, à la signature des contrats de prêts à passer avec les établissements prêteurs et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont rattachés.

d'autoriser la Présidente à signer, après avis de la Commission d'Appel d'Offres qui sera communiqué le jour du Conseil, l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre définissant le coût prévisionnel des travaux et la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre.
Ce montant est arrêté à 87 517 € HT maximum hors révision des prix.

de ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention.

d'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à la réalisation du projet.

d'autoriser la Présidente à lancer la procédure de consultation des entreprises qui sera du type procédure adaptée ouverte négociée en application des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

de retenir les critères prix et valeur technique pour le jugement des offres.

⇒ Monsieur OUDARD estime que le lieu est inadapté pour rediscuter les investissements déjà votés. Il demande qu'une révision des coûts d'entretien et de fonctionnement soit réalisée concernant tous les équipements réalisés et à venir.

Madame PIERRE trouve ambiguë l'attitude de certains délégués qui ont voté contre le budget et pour l'investissement.

Monsieur BIMBI, s'agissant du départ de certains délégués avant le vote, trouve que « certaines attitudes sont très faciles ».

* * *

SERVICE ASSAINISSEMENT

◆ **COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR :**

⇒ **Année 2009**

Monsieur Le Président de la Commission « Environnement et Développement Durable » expose :

- **Vu** le compte de gestion présenté par le Receveur pour l'année 2009 « **SERVICE ASSAINISSEMENT** » qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT.....	1 684 483,16 €	1 024 206,31 €
FONCTIONNEMENT.....	491 266,87 €	1 074 949,81 €

Soient les résultats suivants pour 2009 :

- INVESTISSEMENT : - 660 276,85 €
- FONCTIONNEMENT : + 583 682,94 €

Soit, après pris en compte des résultats antérieurs :

- INVESTISSEMENT : - 719 946,75 €
- FONCTIONNEMENT : + 4 399 015,66 €

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DECIDE A L'UNANIMITE :

approuve le compte de gestion du receveur du service « Assainissement » de l'année 2009.

* * *

◆ **COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2009 :**

Monsieur Le Président de la Commission « Environnement et Développement Durable » expose :

- **Vu** le compte administratif année 2009 « **SERVICE ASSAINISSEMENT** », conforme au Compte de Gestion du Receveur, qui s'établit comme suit :

Section	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT.....	1 684 483,16 €	1 024 206,31 €
FONCTIONNEMENT.....	491 266,87 €	1 074 949,81 €

Soient les résultats suivants pour 2009 :

- INVESTISSEMENT : - 660 276,85 €
- FONCTIONNEMENT : + 583 682,94 €

Soit, après pris en compte des résultats antérieurs :

- INVESTISSEMENT : - 719 946,75 €
- FONCTIONNEMENT : + 4 399 015,66 €

Il est précisé que les restes à réaliser de 2009 sont les suivants :

Section	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT.....	539 579,15 €	651 008,96 €

① *Madame BELDENT sort de la salle pour le vote du compte administratif 2009.*

Madame RICHARD soumet au vote.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME RICHARD
PREMIERE VICE-PRESIDENTE
A L'UNANIMITE :

approuve le compte administratif du service « Assainissement » de l'année 2009.

① *Retour de Madame BELDENT dans la salle.*

* * *

◆ **AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009 :**

Monsieur Le Président de la Commission « Environnement et Développement Durable » expose :

- **Considérant** l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2009 « **SERVICE ASSAINISSEMENT** »,

- **Statuant** sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2009,

REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE N-1

Compte Administratif N-1 Voté le 07 avril 2010	
Résultat de Fonctionnement N-1	
H- Résultat de l'exercice	583 682,94 €
I- Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte administratif N-1.....	3 815 332,72 €
J- Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser).....	4 399 015,66 €
K- Solde d'exécution d'investissement N-1 D 001 (Besoin de financement).....	- 660 276,85 €
L- Solde des restes à réaliser d'investissement N-1.....	+ 111 429,81 €
AFFECTATION en réserve 1068.....	608 516,94 €
H - Reports en fonctionnement R 002.....	3 790 498,72 €

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DECIDE A L'UNANIMITE :**

approuve l'affectation définitive des résultats de fonctionnement de l'exercice 2009 du service « Assainissement ».

* * *

◆ BUDGET UNIQUE - ANNEE 2010 :

Monsieur Le Président de la Commission « Environnement et Développement Durable » expose :

- **Considérant** que conformément à l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations budgétaires a été tenu au cours du Conseil Communautaire du 24 février 2010, fixant objectifs et grandes orientations budgétaires,
- **Vu** le projet de Budget Unique 2010 du « **SERVICE ASSAINISSEMENT** »,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'article 47 du règlement intérieur du Conseil de la Communauté de Communes,

- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 24 mars 2010,

- Vu le Budget Unique 2010 du « **SERVICE ASSAINISSEMENT** » qui s'établit en recettes et dépenses à :

Section	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT.....	8 811 104,62 €	8 811 104,62 €
FONCTIONNEMENT.....	4 760 498,72 €	4 760 498,72 €

Compte tenu des restes à réaliser.

⇒ Monsieur FOURMY constate que, chaque année, les débats concernant les services généraux prenant beaucoup de temps, il n'y a pas de débats concernant l'eau et l'assainissement.

Il souhaiterait que ces budgets soient évoqués à une autre séance afin de permettre la tenue d'un débat.

Madame BELDENT prend acte et rappelle qu'effectivement, compte tenu des investissements à venir, notamment la station d'épuration de Sept-Sorts dont le coût sera vraisemblablement supérieur à celui prévu au sein du schéma directeur d'assainissement, il conviendra d'en anticiper les répercussions budgétaires.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DECIDE A L'UNANIMITE :**

d'approuver les dépenses et les recettes du budget unique du « Service Assainissement » - section fonctionnement de l'exercice 2010, par chapitre.

d'approuver les dépenses et les recettes du budget unique du « Service Assainissement » - section investissement de l'exercice 2010, par chapitre.

* * *

SERVICE EAU

◆ COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR :

⇒ Année 2009

Monsieur Le Président de la Commission « Environnement et Développement Durable » expose :

- Vu le compte de gestion présenté par le Receveur pour l'année 2009 « **SERVICE EAU** » qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT.....	829 512,16 €	1 339 483,59 €
FONCTIONNEMENT.....	411 276,02 €	459 147,36 €

Soient les résultats suivants pour 2009 :

- INVESTISSEMENT : + 509 971,43 €
- FONCTIONNEMENT : + 47 871,34 €

Soit, après pris en compte des résultats antérieurs :

- INVESTISSEMENT : - 432 199,93 €
- FONCTIONNEMENT : + 959 343,64 €

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DECIDE A L'UNANIMITE :**

approuve le compte de gestion du receveur du service « Eau » de l'année 2009.

* * *

◆ COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2009 :

Monsieur Le Président de la Commission « Environnement et Développement Durable » expose :

- **Vu** le compte administratif année 2009 « **SERVICE EAU** », conforme au Compte de Gestion du Receveur, qui s'établit comme suit :

Section	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT.....	829 512,16 €	1 339 483,59 €
FONCTIONNEMENT.....	411 276,02 €	459 147,36 €

Soient les résultats suivants pour 2009:

- INVESTISSEMENT : + 509 971,43 €
- FONCTIONNEMENT : + 47 871,34 €

- **Après** prise en compte des résultats antérieurs,

- INVESTISSEMENT : - 432 199,93 €
- FONCTIONNEMENT : + 959 343,64 €

Il est précisé que les restes à réaliser de 2009 sont les suivants :

Section	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT.....	343 525,13 €	412 188,75 €

① Madame BELDENT sort de la salle pour le vote du compte administratif 2009.

Madame RICHARD soumet au vote.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME RICHARD
PREMIERE VICE-PRESIDENTE
A L'UNANIMITE :**

approuve le compte administratif du service « Eau » de l'année 2009.

① Retour de Madame BELDENT dans la salle.

* * *

◆ **AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009 :**

Monsieur Le Président de la Commission « Environnement et Développement Durable » expose :

- **Considérant** l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2009 « **SERVICE EAU** »,
- **Statuant** sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2009,

C.C. du PAYS FERTOIS
SERVICE EAU

REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE N-1

Compte Administratif N-1 Voté le 07 avril 2010	
Résultat de Fonctionnement N-1	
M- Résultat de l'exercice	47 871,34 €
N- Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte administratif N-1.....	911 472,30 €
O- Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser).....	959 343, 64 €
P- Solde d'exécution d'investissement N-1 D 001 (besoin de financement).....	509 971,43 €
Q- Solde des restes à réaliser d'investissement N-1.....	+ 68 663,62 €
AFFECTATION en réserve 1068.....	363 535,81 €
H - Reports en fonctionnement R 002.....	595 807,83 €

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DECIDE A L'UNANIMITE :**

☐ **approuve** l'affectation définitive des résultats de fonctionnement de l'exercice 2009 du service « Eau ».

* * *

◆ **BUDGET UNIQUE - ANNEE 2010 :**

Monsieur Le Président de la Commission « Environnement et Développement Durable » expose :

- **Considérant** que conformément à l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations budgétaires a été tenu au cours du Conseil Communautaire du 24 février 2010, fixant objectifs et grandes orientations budgétaires,
- **Vu** le projet de Budget Unique 2010 du « **SERVICE ASSAINISSEMENT** »,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'article 47 du règlement intérieur du Conseil de la Communauté de Communes,
- **Vu** l'avis favorable de la Commission des Finances du 24 mars 2010,
- **Vu** le Budget Unique 2010 du « **SERVICE ASSAINISSEMENT** » qui s'établit en recettes et dépenses à :

Section	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT.....	8 811 104,62 €	8 811 104,62 €
FONCTIONNEMENT.....	4 760 498,72 €	4 760 498,72 €

Compte tenu des restes à réaliser.

➤ Madame BELDENT informe qu'il conviendra de débattre sur le prix de la vente en gros d'eau au prochain conseil.

Monsieur OUDARD souhaite savoir ce qu'il en est de l'audit concernant l'eau ?

Madame BELDENT répond que l'audit est en cours.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DECIDE A L'UNANIMITE :**

☐ **délibérer** sur les dépenses et les recettes du budget unique du « Service Assainissement » - **section fonctionnement** de l'exercice 2010, par chapitre.

☐ **délibérer** sur les dépenses et les recettes du budget unique du « Service Assainissement » - **section investissement** de l'exercice 2010, par chapitre.

* * *

→ PROCHAINS CONSEIL ET BUREAU :

Le prochain Conseil se tiendra le 19 mai 2010 à 20 heures (à confirmer).

* * *

La séance est levée à 00 heures 30.

Madame BELDENT clôt la séance.

La Présidente,

J. BELDENT

Affichage du compte rendu

Le

La Présidente,

J. BELDENT